

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00238

Numéro SIREN : 839 737 111

Nom ou dénomination : A.A.S

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2022 sous le numéro de dépôt 988

Désignation de l'entreprise		SAS A.A.S (JENNYFER)				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		29 BOULEVARD GASSENDI				04000 DIGNE LES BAINS			
Numéro SIRET *		8 3 9 7 3 7 1 1 1 0 0 0 1 4							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				3 1 0 3 2 0 2 1		3 1 0 3 2 0 2 0			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles								
	Fonds commercial *	010	10 000	012		10 000	10 000		
	Autres *	014	2 205	016	2 205				
	Immobilisations corporelles *	028	147 136	030	41 707	105 429	119 812		
	Immobilisations financières * (1)	040	10 000	042		10 000	10 000		
Total I (5)		044	169 342	048	43 912	125 429	139 812		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
	Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)								
	Clients et comptes rattachés *	068		070					
	Autres * (3)	072	31 559	074		31 559	23 997		
	Valeurs mobilières de placement	080	80 000	082		80 000			
	Disponibilités	084	32 500	086		32 500	342		
	Charges constatées d'avance *	092	3 976	094		3 976	4 800		
Total II		096	148 035	098		148 035	29 138		
Total général (I+II)		110	317 377	112	43 912	273 465	168 950		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000		5 000				
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126	500		500				
	Réserves réglementées *	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			14 897	4 578			
	Report à nouveau	134							
	Résultat de l'exercice	136	29 034		10 319				
	Provisions réglementées	140							
	Total I		142	49 431		20 397			
	Provisions pour risques et charges		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	187 499		120 985				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	10 979		3 296				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169			25 430	23 641			
	Produits constatés d'avance	174	126		632				
	Total III		176	224 034		148 553			
Total général (I + II + III)		180	273 465		168 950				
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 455			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	4 989	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS A.A.S (JENNYFER)

31/03/2021

Détail des réintégrations diverses		
AMENDES ET PENALITES		5
Total des réintégrations diverses	330	5

Détail des déductions diverses		
SUBVENTION COVID		17 864
CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL		
Total des déductions diverses	350	17 864

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.A.S (JENNYFER)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le				Néant	*
		13 1 0 3 2 0 2 1				13 1 0 3 2 0 2 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209			210	365	111		435	380
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }		215			214					
	services *		217			218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226	25	884		1	368
	Autres produits					230	1	266			93
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	392	260		436	842
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	222	607		266	699
	Variation de stock (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - mobilier - immobilier)					242	48	431		53	156
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		189		244		559			590
	Rémunérations du personnel *					250	58	488		73	548
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	11	708		13	211
	Dotations aux amortissements *					254	15	838		16	143
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260					262	1	965		2	564
	Total des charges d'exploitation (II)					264	359	595		425	912
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	32	665		10	930
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280					
	Produits exceptionnels (IV)					290				2	854
	Charges financières (V)					294	1	654		1	545
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348					300		5			99
	Impôts sur les bénéfices *					306	1	972		1	821
						310	29	034		10	319
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						312	29	034	314		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						316					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					318					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					322					
	Provisions non déductibles *					324	1	972			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					330		5			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247					251					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249					998					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Entreprise nouvelle (44, sexies) 986					342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981					350					
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345										
	Investissements outre-mer 344										
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	13	147	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	13	147	372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

A.A.S
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 41 Boulevard Gassendi
04000 DIGNE LES BAINS
839 737 111 RCS MANOSQUE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DU PRESIDENT

DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le 30 septembre 2021, Digne les Bains,

M MARTINEZ Joris,

Demeurant 65 Boulevard Victor Hugo 04000 DIGNE LES BAINS,

Associé unique de la Société A.A.S

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, M MARTINEZ Joris, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 Mars 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2021
- L'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2021 approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 29 034 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.



DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 29 034 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 29 034 euros.

Affectation

- Autres réserves soit 29 034 euros

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son Président et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

Les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce conclues entre le Président et la société au cours de l'exercice ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice sont portées à la connaissance de l'associé unique et mentionnées dans le registre des décisions :

- Convention de compte courant conclue entre la Société et :
 - MARTINEZ Joris, PrésidentLa convention a pour objet compte courant et est conclue aux conditions suivantes :
Montant au 31/03/2020 : 4 989 euros débiteur
- Convention de rémunération de présidence conclue entre la Société et :
 - MARTINEZ Joris, PrésidentRémunération nette perçue : 9 918 euros

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le président
MATINEZ Joris

